

Le commerce de détail à l'ère numérique

Ministère de l'Économie, Chambre de commerce et Confédération luxembourgeoise du commerce ont signé le «Pakt Pro Commerce», en vue de dynamiser le commerce de détail au Grand-Duché.

L'accord vise notamment à promouvoir la numérisation du commerce de détail en créant une plateforme numérique nationale qui, outre son rôle de source d'informations, visera à fidéliser la clientèle dans la zone de chalandise immédiate du commerce luxembourgeois.

De notre journaliste
Claude Damiani

Face à la prolifération des chaînes de grandes surfaces dans les centres périurbains des villes du pays, l'État lance sa riposte, afin de garantir la viabilité des commerces de détail, qui pâtissent inévitablement de la concurrence des enseignes Auchan, Cactus, Cora et autres Delhaize. «Le commerce de détail est important pour la vie et l'animation des cen-

tres-villes. Notre intention est de revitaliser les centres urbains, tout en parvenant à une complémentarité avec les grandes surfaces», ont insisté, dans ce sens, les trois cosignataires du «Pakt Pro Commerce», à savoir la secrétaire d'État à l'Économie, Francine Closener, le directeur général de la Chambre de commerce, Carlo Thelen, et le président de la Confédération luxembourgeoise du commerce (CLC), Fernand Ernster.

Ce dernier s'avère d'ailleurs particulièrement bien placé pour en parler, de par sa deuxième casquette de directeur général des librairies Ernster (*lire également encadré*): «L'évolution des habitudes de consommation, le commerce en ligne ou la concurrence transfrontalière nous forcent à quitter les chemins traditionnels du commerce classique.

Le pacte nous amène à adopter une nouvelle stratégie dans le commerce de détail, notamment dans le domaine de la numérisation, qui devrait être considérée comme une opportunité et non comme une menace.»

➤ **7 % des commerces vendent en ligne**

Car dans sa mission de soutien et de développement des 3 153 entreprises et des 23 000 salariés qui représentent le secteur, le pacte en question prévoit notamment la mise en place d'une plateforme numérique. S'inscrivant dans la stratégie «Digital Lëtzebuerg», ce nouvel outil vise à élaborer une stratégie et une présence digitale nationale commune spécifique pour le secteur du com-

merce de détail. «Selon une étude d'Eurostat, au Luxembourg, 78 % des consommateurs sont des "cyberacheteurs", alors qu'une majorité de PME ne dispose pas de stratégie numérique et que seulement 7 % des entreprises dans le commerce au Luxembourg vendent en ligne», relève Francine Closener. Une lacune qui devra être comblée par la plateforme numérique en question, laquelle devra également faire fonction de porte d'entrée virtuelle au Luxembourg, en vue de fidéliser, à terme, la clientèle dans la zone de chalandise grand-ducale, en honorant la stratégie dite du «nation branding», à savoir d'assurer la promotion de l'image de marque du pays à l'étranger.

Les ambitions avouées de ce pacte vont encore plus loin, la plateforme

numérique pouvant aussi, dans le futur, englober des services d'entreprises relevant du secteur touristique, voire d'entités à vocation culturelle et sportive.

Le «Pakt Pro Commerce» vise également à créer une nouvelle base de données au niveau national, dénommée «cadastre du commerce». Elle inclura aussi bien les points de vente du commerce de détail que les entreprises du secteur de l'Horeca et les artisans-commerçants. Ce registre devra notamment servir à lister les immeubles vacants, suivant l'objectif de revitalisation des centres urbains. Par ailleurs, cet effort de revitalisation sera accompagné par la création d'une plateforme d'échanges entre des représentants des différents secteurs, des communes, ainsi que des unions commerciales.



Photo : François Aussems

(De g. à d.) Le directeur général de la Chambre de commerce, Carlo Thelen, la secrétaire d'État à l'Économie, Francine Closener et le président de la Confédération luxembourgeoise du commerce, Fernand Ernster.

Célébration de l'Octave : le coup de gueule de Fernand Ernster!

Le président de la Confédération luxembourgeoise du commerce, Fernand Ernster, n'a pas forcément apprécié la décision de «transformer» de nombreuses places de parking de la capitale, notamment dans la rue Notre-Dame, en emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite, à l'occasion de la célébration de l'Octave. Car Fernand Ernster est également directeur général des librairies du même nom, dont celle sise rue du Fossé, à l'intersection des rues Notre-Dame et de l'Eau. Soit à proximité directe de la place Guillaume-II et de la cathédrale. Bref, en bon chef d'entreprise, il ne voit pas tout à fait d'un bon œil cette carence en parkings

pour son propre commerce et il a tenu à le faire savoir. Afin d'éviter toute mauvaise interprétation de ses propos, le commerçant a tout de même tenu à préciser qu'il ne s'agissait «que» d'un «exemple» destiné à illustrer les problématiques d'accessibilité des centres urbains, notamment en cas de festivités. Et l'Archevêché de Luxembourg, il en pense quoi?

